

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 5 juillet 2016 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Léo-Paul Thibault, Dario Gagnon, Jean Vézina, Rémi Beaulieu et, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

### **1. Ouverture de la séance**

Le Maire ouvre la séance à 20h00.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le Maire, M. Louis-Georges Simard, fait la lecture de l'ordre du jour.

**16-07-01**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**ADOPTÉ**

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016**

**ATTENDU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

**16-07-02**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016 soit adopté tel quel.

**ADOPTÉ**

### **4. Suivi aux procès-verbaux**

Point 8 : Le déménagement aura lieu dans la semaine du 8 au 12 août, les bureaux seront alors fermés.

Point 10 : Les relevés bathymétriques ont été effectués le 4 juillet.

Point 11 : Une première tonte des bords de chemin a été faite.

Point 13 : Le processus de révision et d'adoption du règlement 2016-5 relativement aux roulottes suit son cours.

Point 15 : La reddition de compte pour le PEARRL a été envoyée au Ministère des Transports du Québec.

Point 22 : L'ordonnance sera entendue le 14 juillet.

### **5. Période de questions**

Aucune question.

### **6. Surface multisports - Demande de subvention au programme PIC150**

**ATTENDU QUE** la patinoire de hockey municipale est désuète : la glace est faite directement sur la pelouse et les bandes sont usées ;

**ATTENDU QUE** le projet de surface multisport est admissible au 2<sup>e</sup> appel du programme d'infrastructure communautaire du gouvernement fédéral (PIC 150) ;

**ATTENDU QUE** les coûts du projet de surface multisport sont évalués à environ 120 000\$ plus taxes et seront entièrement partagés entre le programme d'infrastructure communautaire (40 000\$), la Municipalité de Rivière-Ouelle (60 000\$) et les commanditaires privés (20 000\$) ;

**16-07-03**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil municipal autorise son directeur général, à déposer une demande de financement au programme d'infrastructure communautaire du gouvernement fédéral pour une surface multisport et à signer tous les documents s'y rattachant.

**ADOPTÉ**

**7. Parc municipal - Demande de subvention pour éclairage au programme Nouveaux Horizons**

**ATTENDU QUE** sans éclairage, le terrain de pétanque n'est pas utilisable en soirée ;

**ATTENDU QUE** l'installation de projecteur est admissible au programme Nouveaux Horizons pour les aînés et peut y être financée à 100% ;

**16-07-04**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil municipal autorise son directeur général, à déposer une demande de financement au programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'installation de deux projecteurs dans le parc pour le terrain de pétanques.

**ADOPTÉ**

**8. Résolution de déménagement - Modification de l'adresse du bureau de la municipalité, relocalisation des réunions du conseil et changement des lieux d'affichage**

**ATTENDU QUE** le bureau municipal sera déménagé au 133 route 132 dans la semaine du 8 au 12 août prochain ;

**ATTENDU QUE** ce déménagement modifie le lieu où sera tenu les séances ordinaires publiques du conseil municipal tel que décrit à la résolution 15-12-05 ;

**16-07-05**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** l'adresse du bureau de la municipalité soit modifiée pour le 133 route 132, Rivière-Ouelle, G0L 2C0 ;

**QUE** les séances publiques ordinaires du conseil municipal du 6 septembre, 4 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 6 décembre 2016 soient tenus à la salle du conseil au 133 route 132 ;

**QUE** le babillard situé au guichet bancaire du 133 route 132 soit ajouté aux lieux d'affichage officiel.

**ADOPTÉ**

**9. Remboursement des frais reliés à l'achat des articles scolaires pour l'année 2016-2017**

**ATTENDU QUE** le conseil désire développer plusieurs incitatifs à l'établissement pour attirer de nouvelles familles et retenir celles qui sont déjà établies à Rivière-Ouelle ;

**ATTENDU QU'** un des incitatifs à l'établissement que le conseil désire maintenir pour l'année scolaire 2016-2017 est relié aux frais que les parents ou les tuteurs doivent payer pour acheter le matériel scolaire de leur(s) enfant(s) inscrit(s) à l'école primaire ;

**16-07-06**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle rembourse les frais pour l'achat des articles scolaires jusqu'à un maximum de 100\$ par année par enfant résident à Rivière-Ouelle et inscrit à l'école primaire de la maternelle 5 ans à la sixième année ;

**QUE** la Municipalité de Rivière-Ouelle rembourse les frais pour l'achat des articles scolaires jusqu'à un maximum de 50\$ par année par enfant résidant à Rivière-Ouelle et inscrit à l'école primaire à la maternelle 4 ans ;

**QUE** ces frais soient remboursés au parent ou au tuteur qui a payé pour acheter les articles scolaires de l'enfant inscrit à l'école primaire ;

**QUE** pour avoir droit au remboursement, le parent ou le tuteur doit présenter une demande à la Municipalité de Rivière-Ouelle en remplissant et en signant le formulaire prévu à cet effet avant le 30 septembre 2016 ;

**QUE** pour avoir droit au remboursement le parent ou le tuteur doit présenter les factures détaillées sur lesquelles sont inscrits les articles achetés, le nom du magasin et l'adresse du magasin ;

**QUE** pour avoir droit au remboursement le parent ou le tuteur doit présenter une preuve qu'au moins un parent ou le tuteur réside à Rivière-Ouelle ;

**QUE** les articles scolaires admissibles au remboursement soient ceux inscrits sur la liste du matériel scolaire envoyé par l'école primaire à chaque année en y ajoutant une boîte à lunch ;

**QUE** les articles scolaires admissibles au remboursement soient ceux qui ont été achetés localement c'est-à-dire dans un magasin situé à l'intérieur de la MRC de Kamouraska ;

**QUE** cet incitatif à l'établissement soit réévalué à chaque année par le conseil municipal.

**ADOPTÉ**

#### **10. Approbation pour éclairage et enseigne de l'école Delisle**

**ATTENDU QUE** la Corporation Historique de Rivière-Ouelle désire installer une enseigne et des éléments d'éclairages pour promouvoir et embellir l'école Delisle ;

**ATTENDU QUE** l'école Delisle est reconnue comme bâtiment patrimonial et doit donc obtenir l'accord du Comité de Consultation en Urbanisme ainsi que de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le Comité de Consultation en Urbanisme a donné un avis favorable à l'installation de l'enseigne et de l'éclairage demandé ;

**16-07-07**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil autorise l'installation d'une enseigne et d'élément d'éclairage tel que demandé par la Corporation Historique de Rivière-Ouelle à l'école Delisle ;

**ADOPTÉ****11. Participation au congrès de la FQM**

**ATTENDU QUE** le Congrès de la FQM 2016 aura lieu du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;

**ATTENDU QUE** M. Louis-Georges Simard, Maire sera présent au Congrès ;

16-07-08

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le conseil autorise une dépense de 765\$ plus taxes plus les frais de repas, d'hébergement et de transport pendant trois jours pour la participation du Maire au congrès de la FQM.

**ADOPTÉ****12. Motion de félicitation pour les organisateurs de la course de la Rivière-Ouelle**

**ATTENDU QUE** la course de la Rivière-Ouelle fût un succès au niveau de l'organisation ;

**ATTENDU QUE** la course de la Rivière-Ouelle a permis à la Municipalité de rayonner au niveau régional ;

16-07-09

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil entérine une motion de félicitation pour les organisateurs de la course ;

**ADOPTÉ****13. Motion de félicitation à Émilie Rondeau**

**CONSIDÉRANT QUE** Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a décerné le Prix du CALQ – Créatrice de l'année au Bas-Saint-Laurent à l'artiste en arts visuels Émilie Rondeau de Rivière-Ouelle ;

**CONSIDÉRANT QU'** Émilie Rondeau fait rayonner son art et la Municipalité au niveau provincial ;

16-07-10

**IL EST RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** le Conseil entérine une motion de félicitation à Émilie Rondeau;

**ADOPTÉ****14. Remplacement de vacances à la réception**

**ATTENDU QUE** la réceptionniste, Mme Pascale Pelletier sera en vacance du 18 au 29 juillet ;

**ATTENDU QUE** le personnel administratif de la Municipalité est déjà en sous-effectif dû au départ de son adjointe administrative ;

**ATTENDU** l'importance de maintenir la qualité des services ;

16-07-11

**IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle procède à l'embauche d'une remplaçante pour la période de vacances de Mme Pelletier au taux de 15\$/h.

**ADOPTÉ****15. Approbation des comptes**

<b>Fournisseurs</b>	<b>Solde</b>
Agro-Envirolab	349,52 \$
Asquan LTÉE	212,42 \$
Les Architectes Goulet et Lebel	2 985,89 \$
Bauval	1 853,21 \$
Bureau Plus La Pocatière	508,21 \$
Camionnage Alain Benoit	275,94 \$
Les immeubles Jacques Robitaille	194,93 \$
Carquest	86,65 \$
Centre de formation CPGP	135,67 \$
Charcuterie Boucher	600,00 \$
Conteneurs KRT	172,46 \$
Les créations Claudi-O	35,64 \$
Débosselage Thériault 2005 Inc.	53,24 \$
Desjardins assurances	560,50 \$
Eco-L'eau	6 523,87 \$
Les feuillages du Québec	9 800,01 \$
La Fine Bouche	843,47 \$
Fleuristes Le Bel Arôme	55,19 \$
Fonds d'information sur le territoire	4,00 \$
Fortin sécurité Médic Inc.	267,26 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	1 046,94 \$
Garon, Lévesque, Garon, Saint-Pierre Not.	916,36 \$
Ferme Pierre Garon	439,77 \$
GHD Consultants	2 788,14 \$
Groupe Dynaco	1 219,19 \$
Groupe Ultima	(3 634,00) \$
Informatique IDC	1 104,34 \$
Impression Soleil	208,11 \$
Jean-Noël Garon	373,66 \$
Journal Le Placoteux	190,86 \$
Kemira Solutions Canada	5 799,51 \$
Équipement incendies L'Arsenal	30 974,27 \$
LGT Inc.	2 908,87 \$
Location d'outillage JC Hudon	185,68 \$
Marcel Bérubé	325,00 \$
Ministère du revenu du Québec	18 078,36 \$
MRC Kamouraska	60 453,00 \$
Nettoyeur Daoust Forget	20,70 \$
Nova Encirocom	117,27 \$
Garage N. Thiboutot	113,83 \$
Purolator	61,64 \$
Roberto Ouellet Excavation	2 177,34 \$
Réal Huot	453,37 \$
Revenu Canada	7 408,75 \$
Roger Dubé	354,11 \$
Sel Warwick	1 149,73 \$
Serrurerie Alain Dumais	8,25 \$
Services agricoles Grondin	97,62 \$
Sigma Automatisation	362,17 \$
Space Signalétique	28,74 \$
Tech Mini-Mécanique	95,20 \$
Thibault GM	134,98 \$
Transport en Vrac	20 236,48 \$
<b>Total</b>	<b>181 716,32 \$</b>

16-07-12

**IL EST PROPOSÉ** par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le conseil.

**ADOPTÉ**

#### **16. Correspondance**

- M. Erwan Franel, directeur général, dépose une lettre au conseil signifiant que des élections partielles auront lieu le 2 octobre 2016 afin de combler le siège numéro 5 ;
- Lettre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes nous demandant de présenter notre point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de l'avenir de Poste Canada ;
- Lettre du comité permanent du colloque des aînés nous remerciant de notre contribution à leur 50<sup>e</sup> colloque ;
- Lettre du centre de formation CPGP attestant l'obtention des cartes de secourisme en milieu de travail suite à la formation de Mme Nancy Fortin ;
- Lettre de l'honorable Chantal Petitclerc mentionnant qu'elle sera honorée de nous représenter au Sénat ;
- Lettre d'invitation de la Municipalité de St-Denis au cocktail d'ouverture des fêtes du 175<sup>e</sup> anniversaire ;
- Lettre de citoyen nous remerciant pour la fête des citoyens ;

#### **17. Varia**

Aucuns varia.

#### **18. Période de questions**

**Question :** La serrure de la porte des toilettes publiques sur la route 132 est défectueuse, elle a tendance à se barrer tout seule.

**Réponse :** La municipalité veillera à réparer le problème

**Question :** Il n'y avait pas assez de bac de recyclage et de compostage disponible à la course, beaucoup de bouteille et de nourriture sont allées aux poubelles.

**Réponse :** C'est une bonne observation, la municipalité offrira plus de bacs de recyclages et ajoutera des bacs de compostage à la salle du Tricentenaire et au parc.

**Question :** L'affichage sur le Promontoire en bas de la côte du quai est peu ordonné et dérogatoire.

**Réponse :** Nous verrons s'il peut-être déplacé ou amélioré.

**Question :** Une barrière est installée sur la rue d'Auteuil créant un cul-de-sac et obligeant les automobilistes non-résidents à refaire le trajet à reculons, car il n'y a pas assez de place pour faire demi-tour.

**Réponse :** Le chemin d'Auteuil est une route privée. Devant le refus d'un propriétaire à céder une parcelle de terrain à la Municipalité, celle-ci n'a pu y construire une route municipale tel que la majorité des propriétaires le demandaient.

**Question :** La pancarte de vitesse sur le chemin de la Petite-Anse n'est pas assez visible dû à la végétation.

**Réponse :** Un nettoyage sera fait.

**Question :** Quelles sont les procédures entamées en lien à la construction de maison par le groupe Caillouette ?

**Réponse :** Une mise en demeure a été envoyée. Comme les travaux ont continué malgré cela, une ordonnance du tribunal sera demandée le 14 juillet.

**Question :** Qui est le milieu qui doit contribuer à la surface multisport, et qui payera si le milieu n'embarque pas?

**Réponse :** Ce sont les entreprises d'ici. La résolution prévoira une contribution de 20 000 \$ du milieu.

**Question :** Y a-t-il une réglementation au sujet des roulottes installées sur le domaine public (école, stationnement, parc...)?

**Réponse :** Cela est interdit, mais pas toujours facile à appliquer.

**19. Prochaine réunion de travail**

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 26 juillet 2016 à 19h00.**

**20. Prochaine séance publique**

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 2 août 2016 à 20h00.**

**21. Levée de l'assemblée**

**16-07-13**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h51.

**ADOPTÉ**

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Louis-Georges Simard  
Maire

---

Erwan Franel  
Directeur général, secrétaire-trésorier